

Compte-rendu du 3ème Conseil Territorial de Santé de Seine-et-Marne

Lundi 3 juillet 2017 – 09 heures
Hôtel de Communauté – Lieusaint

Le quorum atteint, Madame PICARD, la Présidente a présenté le déroulement de ce 3^{ème} Conseil Territorial de Santé (CTS) :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 21 avril 2017,
- Modification du règlement intérieur : proposition d'intégrer à la commission spécialisée en santé mentale et à la formation des usagers les représentants du collège 5 (Personnes Qualifiées).
- Election des membres de la commission spécialisée en santé mentale,
- Présentation de l'avancement des travaux du PRS 2018 – 2022 et échanges sur son déploiement territorial,
- Présentation des dispositifs de l'Assurance Maladie : les actions PLANIR
- Les gouvernances territoriales : 1^{ère} approche et échanges autour des projets émergents.

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 21 avril 2017

L'assemblée présente approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance.

Point 2 et 3 : Election de la commission spécialisée en santé mentale

La Commission comprend 21 membres, élus au sein de l'assemblée répartie de la façon suivante :

- Au plus 12 membres issus des professionnels et offreurs de santé (collège 1)
- Au plus 4 membres issus des usagers du système de santé (collège 2)
- Au plus 3 membres issus des collectivités territoriales (collège 3)
- Au plus 2 membres issus de l'Etat et organismes de sécurité sociale (collège 4) et Personnes Qualifiées (collège 5)

Le règlement intérieur prévoit pour les collèges 1 et 2 une répartition par sous-collège.

14 membres sont candidats pour cette commission, aucune demande de candidature supplémentaire n'est déclarée lors de la séance. Le collège 4 et 5 sont admis à faire partie de cette commission santé mentale (unanimité des membres).

Un vote à main levée est proposé puisque il n'y a pas à départager de candidat.

Les membres élus lors de cette assemblée sont :

Collège 1 : BERTHAUT Elise, CALLET Oliver, DOUSSINEAU Nathalie, FREMONT Patrick, LAINE Sylvie, PELJAK Dominique, PLACET Gérard, REGAL Yves, SALANDINI Nicolas

Collège 2 : LESCAT Henri, PEIGNE Hubert

Collège 3 : RODRIGUEZ Jean-Pierre

Collèges 4&5 : BERTHELOT Guy, Isabelle LATINIS-HERITIER.

La DDARS, en tant que secrétariat CTS, se chargera d'organiser la 1^{ère} séance de la commission spécialisée en santé mentale. Les membres éliront lors de cette séance leur président et vice-président. Suite à cette élection la commission organisera son planning de réunion et de travail.

Point 4 : Présentation de l'avancement des travaux du PRS 2018 – 2022 et échanges sur son déploiement territorial

Suite à l'arrivée de la nouvelle Ministre Agnès BUZIN, Ministre des Solidarités et de la Santé, le calendrier de la publication du PRS est reculé pour avril 2018 et non plus décembre 2017 comme initialement prévu. Une assise plus solide (juridiquement et sur le fond) sera ainsi donnée au PRS à travers la stratégie nationale de santé qui sera définie en fin d'année 2017.

Point 5 : Présentation des dispositifs de l'Assurance Maladie « les actions PLANIR »

(Plan local d'Accompagnement du Non-recours des Incompréhensions et des Ruptures)

La CPAM représentée par Mme RICHARD présente le dispositif PLANIR (Plan local d'Accompagnement du Non-recours des Incompréhensions et des Ruptures). PLANIR intègre toutes les composantes de l'Assurance Maladie (Administratif, Médical et Social). Il a pour objectif de **garantir un accès réel aux droits aux services et aux soins dans des délais très courts.**

Depuis 2016, 6 actions ont été expérimentées par des Caisses locales puis généralisées à l'ensemble du territoire.

Echange avec les membres du CTS :

- ✓ Dans quelle mesure est garanti le choix du professionnel de santé par le patient ?
Ce dispositif vient tout juste de commencer et un bilan n'est pas encore possible, mais la CPAM utilise des outils qui permettent de garantir la liberté du choix du praticien par le patient.
Un autre dispositif complémentaire : le PFIDASS qui n'a pas vocation à remplacer les dispositifs existants mais qui repère les personnes rencontrant des difficultés d'accès aux soins et ceux qui y renoncent. Il est en phase d'expérimentation dans le département du 77 ; l'année prochaine, ce dispositif pourrait s'étendre à l'île de France.
- ✓ M. FRASLIN, Directeur du CHSSM (Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne) revient sur la présentation du PRS, souhaite connaître à quel moment la dernière version sera effective, afin de pouvoir entamer un dialogue : des documents de travail circulent, il est nécessaire d'avoir un temps de pédagogie pour que le CTS puisse s'emparer des liens entre les objectifs stratégiques et opérationnels du PRS et la déclinaison de ces objectifs en planification (d'équipements notamment).

Point 6 : Les gouvernances territoriales : 1^{ère} approche et échanges autour des projets émergents

- Les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé)
- Les PTA (plateforme territoriales d'appui)

Il est rappelé que ces projets s'inscrivent dans l'axe 1 du PRS.

Echange avec les membres :

Un projet de CTPS est en cours de montage sur le sud Seine-et-Marne.

Le médecin traitant est libre d'adhérer ou pas à un CTPS comme le patient est libre de consulter un praticien hors d'un CTPS.

Le CTS est un bon moyen de communiquer, d'informer et d'identifier les besoins des professionnels de santé.

Un problème est soulevé par le médecin de prévention de l'éducation nationale, à propos d'enfants primo-arrivants qui ont beaucoup de soucis à trouver un médecin traitant. La CPAM dispose d'un service de conciliation qui est en mesure, dans la plupart des cas, de trouver un médecin.

La PTA est un dispositif d'appui aux professionnels de santé. Il doit être à l'initiative de ces derniers et prendre en compte l'existant qu'il est nécessaire d'améliorer afin de ne pas multiplier à nouveau les dispositifs de coordination.

Prochaine séance : Courant Novembre

COMPTE RENDU VALIDÉ EN SEANCE PLEINIÈRE DU : 22 Novembre 2017

Les documents projetés lors de cette séance ont été envoyés à tous les membres du CTS le 6 juillet 2017.